



FONDS AIR TRANSITION FIOUL : La Communauté de Communes vote une PRIME EXCEPTIONNELLE pour changer de MODE DE CHAUFFAGE

LES ÉLUS ONT VOTÉ À L'UNANIMITÉ LA MISE EN PLACE DU FONDS AIR TRANSITION FIOUL - UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR INCITER LES HABITANTS À CHANGER D'APPAREIL DE CHAUFFAGE : QUITTER UNE CHAUDIÈRE FIOUL POUR UN AUTRE MODE DE CHAUFFAGE MOINS POLLUANT (ÉLECTRIQUE, GAZ, CONDENSATION, BOIS OU SOLAIRE).

UNE PRIORITÉ DE 2021

Les résultats de l'enquête menée à l'automne ont montré la part importante du chauffage fioul sur la CC Pays du Mont-Blanc, représentant **49 % des appareils de chauffage du territoire**. Ils ont été majoritairement installés dans les années 1950 à 1970, et en particulier dans les copropriétés.

Dès la fin de l'année 2020, le Président de la CCPMB a souhaité que la Communauté de Communes soit un accélérateur du changement de ce mode de chauffage : une enveloppe de 80 000 euros a été inscrite au budget 2021.

UN ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR...

Les collectivités soutiennent, depuis plusieurs années, le changement d'appareils de chauffage au bois mais c'est sans compter le rôle du fioul dans les émissions de polluants. En effet, si le fioul émet moins de particules PM10 que le bois, il représente **plus de 50 % des NOx (oxyde d'azote) du secteur résidentiel**.

Réduire son impact est donc primordial pour préserver notre environnement.

... ET DANS LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Au-delà de la qualité de l'air, le fioul produit des **gaz à effet de serre** : ils représentent **25 % du total** émis par le territoire et **56 % du secteur résidentiel**.

La mise en place du Fonds Air Transition Fioul participe à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PCAET – Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes : réduire de 21 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.



UNE AIDE COMPLÉMENTAIRE UNIQUE EN HAUTE-SAVOIE

« La CCPMB offre des moyens supplémentaires, via la prime Fonds Air Transition Fioul, et diminue la part restante à la charge des ménages. **Nous sommes la première collectivité à compléter les aides de l'Etat pour donner un coup d'accélérateur à la transition sans fioul.**

Chacun a un rôle à jouer : **le Fonds Air Transition Fioul est un accélérateur** qui doit permettre aux habitants de se saisir de cette offre sans attendre le 1^{er} janvier 2022, date de l'interdiction du changement de chaudière fioul », explique Jean-Marc Peillex Président de la CCPMB.

L'aide du Fonds Air Transition Fioul concerne **toutes les installations qui seront réalisées par un professionnel.**

Les aides sont versées pour un mode de chauffage moins polluant : électrique, pompe à chaleur, chaudière bûches ou granulés et chauffage solaire...



Renseignements :
ccpmb.fr/quitterlefioul

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

L'aide supplémentaire du Fonds Air Transition Fioul de la CCPMB, c'est :

2 000 €
pour les revenus
très modestes

1 500 €
pour les revenus
modestes

1 000 €
pour les revenus
intermédiaires

500 €
pour les revenus
élevés

+ **500 €** Bonification > si vous choisissez une pompe à chaleur (géothermique ou air/eau) ou un chauffage solaire.

Cumulable avec les aides nationales

UNE AIDE SPÉCIFIQUE POUR LE PASSAGE AU CHAUFFAGE AU GAZ

En parallèle du Fonds Air Transition Fioul, la Communauté de Communes accorde une aide spécifique, le **Fonds Air Gaz**, pour l'installation d'une chaudière gaz : les habitants de Sallanches, Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, peuvent se faire raccorder au gaz de ville (en fonction du réseau disponible).

La CCPMB verse sans condition de revenu **800 euros** (aide cumulée de la CCPMB et de la Région Auvergne Rhône-Alpes). GRDF ou la Régie de Gaz et Electricité de Sallanches apportent un complément pouvant s'élever à **1 600 euros** pour soutenir les frais de raccordement au réseau. Ce dispositif est géré directement par GRDF et la Régie de Gaz et d'Électricité de Sallanches

RENOVATION ENERGETIQUE : LES PRIMES DE CASERENOV AUGMENTEES

Pour diminuer l'impact du chauffage sur l'environnement, il est nécessaire de disposer d'un bon appareil de chauffage et d'un logement avec des **performances énergétiques efficaces**. C'est pour cette raison que les aides et le type de travaux soutenu par CaseRénov (service d'aide à la rénovation énergétique de la CCPMB) ont été étendus.

Type de travaux acceptés : **l'isolation des planchers bas** s'ajoute aux travaux d'isolation des murs ou/et de la toiture et changement de fenêtre.

	Avant	Nouveau
1 poste de travaux réalisé :	1 000 euros	→ 1 000 euros
2 postes de travaux réalisés :	1 500 euros	→ 2 000 euros
3 postes de travaux réalisés :	2 000 euros	→ 3 000 euros
4 postes de travaux réalisés :	0	→ 4 000 euros